

Objet :

**Mémoire déposé en vue des auditions publiques sur le projet de loi
no 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec**

Résumé

Le Conseil québécois LGBT, qui regroupe plus de 85 organismes œuvrant à la défense des droits des personnes LGBTQ+ au Québec, présente son mémoire sur le projet de loi constitutionnelle de 2025 et souligne plusieurs enjeux majeurs : une Constitution élaborée sans consultation publique réelle et qui ne reflète pas la diversité des réalités québécoises; une vision binaire de l'égalité de genre excluant les identités diverses ; un rejet du multiculturalisme qui risque de marginaliser davantage les personnes migrantes et réfugiées LGBTQ+ ; une hiérarchisation rigide des droits limitant l'évaluation contextuelle des situations ; un renforcement du pouvoir parlementaire couplé à des restrictions empêchant plusieurs organismes financés par l'État, dont des organismes LGBTQ+, de contester certaines lois ; et enfin, une Constitution modifiable à simple majorité, ce qui fragilise la protection des droits fondamentaux. Le CQ-LGBT demande qu'un débat ouvert et approfondi ait lieu en audiences publiques afin de traiter ces préoccupations essentielles.

Mémoire

Le Conseil québécois LGBT (CQ-LGBT) veille au respect des droits des personnes LGBTQ+ depuis 1993. Rassemblant plus de 85 organismes à travers le Québec, il agit pour défendre la diversité sexuelle et de genre et promouvoir un meilleur vivre-ensemble.

Le CQ-LGBT souhaite, par la présente, soumettre son mémoire concernant le projet de loi constitutionnelle de 2025 (projet de loi n° 1). Nous estimons que plusieurs aspects de ce projet de loi méritent d'être examinés, discutés et améliorés afin de refléter la diversité réelle de la société québécoise.

1. Objet du projet de loi

Le projet de loi vise à :

- a) créer une Constitution du Québec ;
- b) adopter une Loi sur l'autonomie constitutionnelle du Québec ;
- c) établir un Conseil constitutionnel.

Son adoption entraînerait également la modification de 21 lois.

2. Points de préoccupation majeurs

a) Une Constitution élaborée sans réelle consultation publique

Alors qu'une Constitution constitue la « loi des lois », aucun processus de consultation significatif n'a été mené. Ce texte prétend protéger l'intérêt des Québécois·es, mais il ne tient pas compte de leurs réalités plurielles, dont celles des personnes LGBTQ+.

b) Une conception binaire et limitée de l'égalité de genre

Le projet de Constitution affirme vouloir protéger l'égalité entre « les hommes et les femmes », mais ignore les identités de genre diverses. En restant ancré dans une vision strictement binaire, il exclut de fait les personnes non-binaires, trans et de genre fluide. Une Constitution moderne devrait reconnaître explicitement l'égalité de toutes les identités de genre.

c) Un rejet explicite du multiculturalisme

En promouvant une « intégration nationale » opposée au multiculturalisme canadien, le texte adopte un discours qui peut être perçu comme menaçant dans un Québec profondément diversifié. Cette approche risque de marginaliser davantage les personnes migrantes et réfugiées LGBTQ+, dont les réalités spécifiques semblent ignorées.

d) Une hiérarchisation des droits préoccupante

La Constitution prévoit que l'égalité entre les femmes et les hommes l'emporte automatiquement sur la liberté de religion en cas de conflit. Une telle hiérarchie rigide contrevient aux limites raisonnables des droits, et empêche d'évaluer chaque situation selon son contexte particulier. Les droits fondamentaux ne doivent jamais être absolus ni hiérarchisés sans nuance.

e) Un Parlement aux pouvoirs renforcés et difficilement contestable

Le projet établit que nul autre Parlement ou gouvernement ne pourrait limiter les pouvoirs de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, selon l'article 5 de la Loi sur l'autonomie constitutionnelle, les organismes financés par l'État ne pourraient pas utiliser ces fonds pour contester certaines lois (notamment celles sur la langue, l'intégration nationale ou la laïcité). Cette disposition réduit au silence de nombreux organismes LGBTQ+, dont une partie du financement provient de fonds publics, les empêchant de défendre les droits de leurs communautés.

f) Une Constitution modifiable à la majorité simple

La possibilité de modifier la Constitution au moyen d'un simple vote majoritaire fragilise considérablement les droits qu'elle protège, notamment l'égalité, les droits reproductifs et d'autres droits fondamentaux. Dans un contexte où l'on observe un recul des droits, cette facilité de modification représente un risque majeur pour les communautés en situation de vulnérabilité, y compris les communautés LGBTQ+.

Conclusion

L'ensemble de ces éléments soulève des préoccupations sérieuses pour nos communautés. Nous demandons donc que ces points soient pris en considération et qu'ils fassent l'objet d'un débat ouvert et approfondi lors des audiences publiques.

Veillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,

Magali Boudon
Directrice générale du Conseil québécois LGBT